



Rapport annuel

au 31 décembre 2024

TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE

Part **I**, Part **P**, Part **S**

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP Tocqueville Olympe Patrimoine est double :

- dans le cadre d'une allocation stratégique 70 % taux et 30 % actions décidée par la Société de Gestion, chercher à obtenir une performance supérieure à l'€STR majoré d'un point (1 %), en limitant les risques de forte variation du portefeuille, tout en profitant du développement de l'économie de la zone euro ;
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée *a posteriori* à la performance de l'€STR.

L'€STR est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro. Il est calculé par la Banque centrale européenne (BCE) et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le choix des titres se fait en deux étapes : la première consiste à analyser un univers de valeurs pour la poche « actions » et un univers de valeurs pour la poche « taux » (ci-après, les « **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs dans chacun des Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** ») pour chacune des poches, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans les Univers d'Analyse mais permettraient néanmoins au FCP d'atteindre une note moyenne supérieure à la Note Moyenne Améliorée de chacune des poches.

1. les univers d'Analyse, constitués des valeurs qui composent les indices MSCI AC World et Stoxx Europe Total Market pour la poche « actions »¹ et des valeurs qui composent les indices FTSE Global Convertible Bond Hedged EUR, Bloomberg Euro-Aggregate Corporate et ICE BofAML Euro HY Constrained filtrés des notations à B- pour la poche « taux »² sont analysés à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les

¹ L'indice MSCI AC World est un indice représentatif des marchés d'actions mondiaux. Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières, pondérées par les capitalisations boursières. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice MSCI AC World est calculé et publié par son administrateur Morgan Stanley Capital International. L'indice MSCI AC World est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.msci.com.

L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) représente la région de l'Europe de l'Ouest dans son ensemble. Avec un nombre variable de composants, il couvre environ 95 % de la capitalisation boursière flottante dans 17 pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Pologne, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni. L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) est calculé et publié par son administrateur Stoxx Ltd. L'indice STOXX Europe Total Market Index (TMI) est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.stoxx.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

² L'indice FTSE Global Convertible Bond Hedged EUR est composé d'obligations convertibles du marché mondial et couvert en EURO contre le risque de change sur toutes les devises de l'indice de référence.

L'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate est composé de titres obligataires d'entreprise émis en euros dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est composé d'obligations d'entreprise de qualité inférieure à l'euro émises publiquement sur les marchés domestiques de l'euro ou sur les euro-obligations dont l'exposition de l'émetteur ne peut excéder 3 % de la capitalisation pondérée de l'indice. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch); et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an, un échéancier de coupon fixe et un encours minimum de 250 millions d'euros. L'indice ICE BofAML Euro HY Constrained est calculé et publié par son administrateur ICE. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.theice.com/market-data/indices>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable dans chacune des poches, selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée pour chacune des poches.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- la gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- la gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- la transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme); et
- le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée dans chacune des poches, note moyenne ISR de chaque poche, meilleure que la note moyenne ISR de son Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs, en conformité avec l'approche présentée ci-dessous (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs des Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR dans chacune des poches.

2. Au terme cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La Société de Gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire. En fonction des perspectives perçues par le gestionnaire, le portefeuille sera exposé aux catégories d'actifs actions et taux. L'exposition à chacune de ces catégories pourra varier selon l'appréciation de la société de gestion en fonction :

- du contexte macroéconomique, des niveaux de valorisation des différents marchés et de l'évolution de la liquidité selon les classes d'actifs;
- des anticipations de performance pour chacune des grandes classes d'actifs, actions et taux; à partir de ces anticipations est établie une répartition entre les deux natures de sous-jacents selon les règles d'investissement précisées ci-après;
- d'une analyse des valeurs.

Le FCP Tocqueville Olympe Patrimoine s'exposera dans une fourchette de 60 % à 100 % de l'actif net aux produits de taux libellés en euro (obligations, titres de créance négociables, obligations convertibles, titres assimilés). Au sein de la partie exposée au risque de taux, le fonds pourra être investi :

- en obligations convertibles et en titres participatifs, sans contrainte de notation, dans la limite de 10 % de son actif net,
- en titres de créance à haut rendement (high yield) ou non notés, hors obligations convertibles, dans la limite de 20 % de son actif net.

La sensibilité moyenne de la partie exposée au risque de taux sera limitée à 7.

Le FCP Tocqueville Olympe Patrimoine sera par ailleurs exposé dans une fourchette de 0 % à 40 % de son actif net, avec une allocation cible de 30 %, aux marchés actions. Ces investissements porteront principalement sur les places boursières des pays de la zone euro et concerneront tous les secteurs et tous les niveaux de capitalisations boursières.

Dans le cadre de la gestion de l'OPCVM, l'exposition aux risques des marchés d'actions et de taux autres que ceux de l'Union européenne sera limitée à 15 % maximum de l'actif net, ceci incluant l'exposition directe ou indirecte aux marchés actions et de taux des pays émergents qui sera limitée à 10 % maximum de l'actif net de l'OPCVM.

La Société de Gestion orientera notamment la recherche vers des actions de sociétés qui pourraient faire l'objet de modifications importantes dans les années à venir (OPA, OPE, fusion, etc.).

Par ailleurs, le FCP s'intéressera à des actions de sociétés dont les titres présentent un caractère défensif par la distribution d'un dividende versé de façon régulière et pérenne. Il s'intéressera aussi aux sociétés qui sont délaissées et/ou sous-évaluées par le marché, en situation de retournement économique (du fait d'une réorganisation, d'une amélioration du climat des affaires), et/ou de la réalité de leurs actifs.

La méthode de gestion qui sera mise en œuvre reposera sur une totale indépendance par rapport aux indices ou secteurs d'activité. Aucun d'entre eux ne fera l'objet d'une prédilection particulière.

En outre, le fonds peut également investir dans des obligations callable et obligations puttable dans la limite de 100 % de l'actif net.

Le FCP pourra avoir recours aux dépôts, aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres, notamment dans un souci de gestion de la trésorerie.

Dans le but de protéger l'actif contre les risques actions et/ou taux, ou d'exposer l'actif à ces risques dans la poursuite de l'objectif de gestion, Tocqueville Olympe Patrimoine pourra avoir recours à l'utilisation des produits dérivés.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, notamment sur les marchés actions internationaux dans la limite de 10 % de l'actif net de l'OPCVM, et sous contrainte que l'intégration de ces titres permette néanmoins au FCP d'atteindre une note moyenne supérieure à la Note Moyenne Améliorée.

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 30 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le FCP sera exposé sur les marchés actions dans la limite de 40 % maximum de son actif net.

Tocqueville Olympe Patrimoine interviendra principalement sur les places boursières des pays de la zone euro. Ces actions seront choisies sans référence à un indice, un panier d'indices ou un secteur d'activité. De même, la taille de la société et le montant de sa capitalisation boursière ne constitueront pas un critère de choix pour la Société de Gestion.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

■ Nature des instruments utilisés:

- Le FCP pourra investir, jusqu'à 100 % de l'actif en émissions du secteur public et du secteur privé (obligations à taux fixes et à taux variables, et/ou indexés et/ou convertibles, EMTN non structurés) de la zone OCDE. Les titres d'États peuvent représenter 30 % maximum de l'actif net du FCP.
- Les investissements en instruments du marché monétaire (OPCVM ou FIA, dépôts, BTF, TCN) pourront être utilisés pour ajuster la sensibilité du fonds ou servir de supports d'investissement.
- Le FCP est investi principalement dans des titres de catégorie « *investment grade* », en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par

trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Le FCP pourra également investir sur les obligations non notées ou à caractère spéculatif (maximum 20 %). Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion. La Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de son l'acquisition du titre, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

- Le FCP peut investir jusqu'à 20 % de l'actif en titres spéculatifs et 10 % en obligations convertibles.
- Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites "CoCos" ou "Additional Tier 1") dans la limite de 10 % de l'actif net. Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d'obligations et d'actions. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d'événements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée, remboursée après la dette senior).
- Répartition dette privée/publique:
- La répartition des titres entre dette publique et dette privée est effectuée en fonction des anticipations de la Société de Gestion.
- Duration:
- La duration des titres choisis doit permettre le respect de la contrainte de sensibilité globale du FCP de -1 à 7.

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions de FIA et d'OPCVM français et/ou européens et de FIA respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications, y compris des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers). Les OPC sous-jacents seront sélectionnés afin de réaliser l'objectif du FCP et/ou dans le but d'investir la trésorerie du FCP.

Certains pourront ainsi notamment être investis sur la dette émergente et recourir aux dérivés.

Le FCP aura la possibilité d'acheter ou de souscrire des OPCVM ou des FIA gérés par la société de gestion ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa philosophie.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition (positive ou négative), auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

■ Nature des instruments utilisés

Le Compartiment pourra intervenir sur:

- Futures, et options de taux et swaps de taux (ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres et d'augmenter l'exposition du portefeuille au risque de taux).
- Futures et options sur actions ou indices actions sur les actions ou indices actions (ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions (lié aux investissements dans des titres de créance comportant une exposition aux actions) sur le portefeuille ou de l'exposer).
- Futures et options sur indices de volatilité.
- « Contract for Difference » (« CFD ») ou « Performance Swap » sur actions.
- Futures, options de change et change à terme (ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer. Le risque de change n'a pas vocation à être systématiquement couvert mais sera limitée à 20 % de l'actif net).

- Swaps d'indices sur taux, actions, volatilité et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque du portefeuille, ou éventuellement de l'augmenter.
- Swaps et options sur indices inflation
- Dérivés de crédit: « *Credit Default Swaps* » (« CDS ») sur entité unique ("*single name*") ou sur indice (pour un maximum de 100 % de l'actif net) (ces instruments seront utilisés afin de s'exposer de manière provisoire et/ou de se protéger en prenant des positions acheteuses ou vendeuses).

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 300 % de l'actif (levier brut), 210 % de l'actif (levier net).

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des obligations convertibles. En outre, le fonds peut également investir dans des obligations callables et obligations puttables dans la limite de 100 % de l'actif net.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 20 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle et temporaire peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions ou rachats, etc.) dans la limite de 10 % de l'actif net.

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Le FCP peut faire appel aux techniques d'acquisition et de cession temporaires de titres. Les actions détenues sont prêtées, ce qui permet d'augmenter leur rentabilité tout en maintenant une exposition économique inchangée. Les prises et mises en pension sont privilégiées dans un but de gestion de trésorerie. Le FCP pourra procéder à des prises et des mises en pensions livrées à hauteur de 100 % de l'actif net et à des prêts-emprunts de titres à hauteur de 100 %. Une partie des revenus tirés de ces opérations pourront s'ajouter aux frais de fonctionnement de l'OPCVM (voir rubrique « frais de fonctionnement »).

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de gestion détermine:

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

Les garanties financières reçues en transfert de propriété seront détenues par le dépositaire du Fonds.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés boursiers.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **un risque de perte en capital** : la perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé lors de la souscription. Ce risque est lié au fait que le fonds n'offre pas de protection ou garantie du capital. De ce fait, le risque existe que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **un risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les actions ou les titres de créance les plus performants.
- **un risque de taux** : le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 60 % et 100 %. Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.
- **risque de crédit** : ce risque est celui qu'un émetteur de titre de créance ne puisse pas faire face à ses échéances, c'est-à-dire au paiement des coupons chaque année et au remboursement du capital à l'échéance. Cette défaillance pourrait amener la valeur liquidative du fonds à baisser. Cela recouvre également le risque de dégradation de la notation de l'émetteur. Par ailleurs, le FCP peut être exposé au risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) ou non notés. Le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres non notés ou de basse notation. Ainsi, l'utilisation de titres

« haut rendement » peut comporter un risque inhérent aux titres dont la notation est basse ou inexistante et pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.
- **un risque actions et de marché** : le degré d'exposition au risque actions est compris entre 0 et 40 %. La valeur liquidative du FCP peut donc connaître une volatilité induite par l'investissement d'une partie du portefeuille sur les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP et peut impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides.
- **un risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations** : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces actions de petites et moyennes capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.
- **un risque de change** : le fonds est principalement investi sur des produits actions et de taux libellés en euro à hauteur de 60 % minimum de l'actif net. En cas de baisse de la devise d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro, la valeur liquidative pourra baisser. Ce risque de change ne sera pas systématiquement couvert mais sera limité à 20 % de l'actif.
- **Un risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.
- **Un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants :

- **un risque lié à la détention d'obligations convertibles (dans la limite de 10 % de l'actif net du fonds) :** la valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **un risque de contrepartie lié à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents :** l'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du FCP. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du FCP. Ce risque est limité à 10 % de l'actif net.
- **Risque lié aux obligations contingentes convertibles :** Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

- Le 01/04/2024 : transfert de la gestion du FCP TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE à la société LBP AM ; Changement de classification SFDR (Article 8)
- Le 17/12/2024 : Changement de nom d'indice Refinitiv en FTSE

COMMENTAIRE DE GESTION

Conjoncture économique et financière

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro, mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baisse plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

Commentaire de gestion

À partir du mois d'avril la poche action a fait l'objet d'importants arbitrages amenant une forte réduction de l'exposition aux actions de petites et moyennes capitalisations au profit des grandes capitalisations. D'un point de vue sectoriel, les secteurs financiers, industriels et pharmaceutiques ont été privilégiés avec également une exposition aux secteurs à rendement élevés et plus défensifs. Nous avons gardé une exposition plus réduite et plus tactique sur les secteurs de la technologie et du luxe, ce dernier ayant néanmoins été renforcé à partir de l'été, notamment par le biais de calls. Par ailleurs le degré d'exposition action est resté plutôt modéré, entre 14 % et 22 % et géré activement via dérivés. L'allocation géographique de la poche action est restée centrée sur l'Europe, avec un renforcement des actions américaines à partir d'octobre. La poche obligataire a vu son risque être sensiblement renforcé en cours d'année, notamment dans les phases de forte hausse de taux, et la sensibilité taux a ainsi été gérée activement entre 1 et 3 au cours de l'année.

PERFORMANCES

L'indice de référence est ESTR Capitalisé

Performances	Fonds – Part P	Indice de référence
Sur 1 an	2,47 %	3,80 %
Sur 3 ans	-2,82 %	7,19 %
Sur 5 ans	0,49 %	6,17 %

Performances	Fonds – Part S	Indice de référence
Sur 1 an	2,91 %	3,80 %
Sur 3 ans	-1,54 %	7,19 %
Sur 5 ans	2,73 %	6,17 %

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	3,08 %	3,80 %
Sur 3 ans	-1,06 %	7,19 %
Sur 5 ans	3,54 %	6,17 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	10 324 466,27	11 367 850,85	21 692 317,12
BTF 0% 21-05-25	5 100 255,60	—	5 100 255,60
UK TSY GILT 0.875% 31-07-33	1 595 380,82	1 627 072,62	3 222 453,44
DEUTSCHLAND REP 0.250% 15-02-29	1 081 523,80	1 095 292,78	2 176 816,58
BTPS 3.800% 01-08-28	823 810,00	849 032,32	1 672 842,32
SPANISH GOV'T 3.250% 30-04-34	600 320,00	638 426,55	1 238 746,55
PERNOD RICARD SA 3.375% 07-11-30	594 834,00	618 253,77	1 213 087,77
NESTLE FIN INTL 0% 14-06-26	561 486,00	560 334,00	1 121 820,00
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR I	1 108 209,00	—	1 108 209,00
FORD MOTOR CRED 4.445% 14-02-30	407 639,39	406 125,51	813 764,90

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 200,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 115,35 % selon la méthode de l'engagement,
- 143,05 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

**Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés /
Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et
montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de
contrepartie**

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (CDS ; Options sur indice action, sur indice, sur oblogation et sur indice actions future ; Futures sur indice, sur obligations, sur taux d'intérêt et sur devise.).

À fin décembre 2024, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,06 % de l'actif net moyen pour la part FR0013245388,
- 0,06 % de l'actif net moyen pour la part FR0010576298,
- 0,06 % de l'actif net moyen pour la part FR0010565515.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	3 259 413,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 259 413,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	16 909 982,63
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 909 982,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	5 149 494,90
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	5 149 494,90
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 712 815,16
OPCVM	2 712 815,16
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	239 789,37
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	28 271 495,10
Créances et comptes d'ajustement actifs	238 915,47
Comptes financiers	453 442,60
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	692 358,07
Total de l'actif I+II	28 963 853,17

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	27 910 156,76
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	716 005,29
Capitaux propres I	28 626 162,05
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	28 626 162,05
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	239 473,03
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	239 473,03
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	47 650,64
Concours bancaires	50 567,45
Sous-total autres passifs IV	98 218,09
Total Passifs : I+II+III+IV	28 963 853,17

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	120 039,48
Produits sur obligations	600 569,10
Produits sur titres de créances	41 463,15
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	23 865,56
Sous-total produits sur opérations financières	785 937,29
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-825,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-547,80
Sous-total charges sur opérations financières	-1 372,80
Total revenus financiers nets (A)	784 564,49
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	2 400,61
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-297 680,65
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-295 280,04
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	489 284,45
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	6 508,55
Sous-total revenus nets I = (C+D)	495 793,00
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-4 537,35
Frais de transactions externes et frais de cession	-25 483,38
Frais de recherche	-16 761,82
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-46 782,55
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	13 764,02
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-33 018,53

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	241 225,77
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	3 526,68
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	244 752,45
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	8 478,37
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	253 230,82
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	716 005,29

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP Tocqueville Olympe Patrimoine est, dans le cadre d'une allocation stratégique 70 % taux et 30 % actions décidée par la Société de Gestion, la recherche d'une performance supérieure à l'€STR majoré d'un point (1 %), en limitant les risques de forte variation du portefeuille, tout en profitant du développement de l'économie de la zone euro.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	27 645 369,44	29 877 735,33	29 112 345,84	29 032 272,15	28 626 162,05
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE I EN EUR					
Actif net	7 435 098,79	8 781 164,94	8 241 541,88	7 259 064,54	4 402 814,58
Nombre de titres	51 111,6274	59 347,1313	60 097,8701	51 115,6470	30 074,3243
Valeur liquidative unitaire	145,46	147,96	137,13	142,01	146,39
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,13	4,94	-1,78	-4,15	-0,16
Capitalisation unitaire sur revenu	0,77	0,75	1,09	2,57	3,25
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE P EN EUR					
Actif net	19 651 046,35	20 756 078,36	20 631 807,38	21 604 692,71	24 047 033,32
Nombre de titres	150 434,1294	157 153,8685	169 558,5517	172 485,2162	187 360,3633
Valeur liquidative unitaire	130,62	132,07	121,67	125,25	128,34
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,92	4,42	-1,59	-3,67	-0,14
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,05	-0,11	0,21	1,54	2,10
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE S EN EUR					
Actif net	559 224,30	340 492,03	238 996,58	168 514,90	176 314,15
Nombre de titres	5 498,3562	3 296,4593	2 500,4769	1 705,2386	1 733,5045
Valeur liquidative unitaire	101,70	103,29	95,58	98,82	101,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,49	3,45	-1,24	-2,89	-0,11
Capitalisation unitaire sur revenu	0,38	0,36	0,58	1,64	2,10

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement;

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts:

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé:

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de Bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé:

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables:

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur:

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an: Taux interbancaire offert en euros (Euribor);
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an: Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus:

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres:

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme:**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé:**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé:**Les Swaps:**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

1er niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013245388 - Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE S : Taux de frais maximum de 0,76 % TTC.

FR0010565515 - Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE P : Taux de frais maximum de 1,20 % TTC.

FR0010576298 - Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE I : Taux de frais maximum de 0,60 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part S, I et P	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	29 032 272,15
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 308 439,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 401 804,28
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	489 284,45
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-46 782,55
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	244 752,45
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	28 626 162,05

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 213,4803	175 588,75
Parts rachetées durant l'exercice	-22 254,8030	-3 180 737,90
Solde net des souscriptions/rachats	-21 041,3227	-3 005 149,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 074,3243	
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE P		
Parts souscrites durant l'exercice	48 402,2139	6 129 923,35
Parts rachetées durant l'exercice	-33 527,0668	-4 220 968,31
Solde net des souscriptions/rachats	14 875,1471	1 908 955,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	187 360,3633	
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE S		
Parts souscrites durant l'exercice	29,2659	2 927,73
Parts rachetées durant l'exercice	-1,0000	-98,07
Solde net des souscriptions/rachats	28,2659	2 829,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 733,5045	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE I FR0010576298	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 402 814,58	30 074,3243	146,39
TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE P FR0010565515	Capitalisation	Capitalisation	EUR	24 047 033,32	187 360,3633	128,34
TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE S FR0013245388	Capitalisation	Capitalisation	EUR	176 314,15	1 733,5045	101,70

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Etats-Unis +/-	Pays 3 Allemagne +/-	Pays 4 Espagne +/-	Pays 5 Royaume-Uni +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	3 259,42	1 660,91	311,27	247,47	229,49	199,82
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	1 388,22	NA	NA	NA	NA	NA
Options	287,68	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	4 935,32					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	16 909,99	16 200,22	709,77	0,00	0,00
Titres de créances	5 149,49	5 149,49	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	453,44	0,00	0,00	0,00	453,44
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-50,57	0,00	0,00	0,00	-50,57
HORS-BILAN					
Futures	NA	-3 816,67	-2 452,38	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		17 533,04	-1 742,61	0,00	402,87

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 610,09	0,00	0,00	3 762,67	4 356,50	4 914,89	2 265,84
Titres de créances	0,00	5 149,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	453,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-50,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	-2 238,41	-2 121,48	-1 909,16	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 012,96	5 149,50	0,00	1 524,26	2 235,02	3 005,73	2 265,84

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	311,27	0,00	199,82	142,30	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	128,04	24,16	36,34	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,55	0,25
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-20,36	-25,60	-4,62	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	45,77	0,00
Devises à livrer	-318,57	0,00	-194,91	-190,58	0,00
Futures options swaps	-250,81	-622,43	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-150,43	-623,87	36,63	-1,96	0,25

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	13 614,96	3 295,03	0,00
Titres de créances	5 149,49	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	-2 700,00
Solde net	18 764,45	3 295,03	-2 700,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	0,05	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	0,06
NATIXIS	0,00	4,63
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,00	54,23
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	15 813,62
	Rétrocession de frais de gestion	2 400,61
	Dépôts de garantie en espèces	217 399,77
	Coupons et dividendes en espèces	3 301,47
Total des créances		238 915,47
Dettes		
	Achats à règlement différé	15 815,24
	Frais de gestion fixe	27 644,94
	Autres dettes	4 190,46
Total des dettes		47 650,64
Total des créances et des dettes		191 264,83

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	33 210,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	409,17
Frais de recherche	3 355,46
Pourcentage de frais de recherche	0,06
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	263 160,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	1 976,02
Frais de recherche	13 301,63
Pourcentage de frais de recherche	0,06
PART TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 310,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,76
Rétrocessions des frais de gestion	15,42
Frais de recherche	104,73
Pourcentage de frais de recherche	0,06

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			300 736,11
	FR001400SWX7	BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	300 736,11
TCN			0,00
OPC			962 136,00
	FR0010600247	TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I	962 136,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 262 872,11

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	495 793,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	495 793,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	495 793,00

Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	98 004,42
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	98 004,42
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	98 004,42
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	98 004,42
Total	98 004,42
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	394 139,67
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	394 139,67
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	394 139,67
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	394 139,67
Total	394 139,67
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	3 648,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 648,91
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 648,91
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 648,91
Total	3 648,91
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-33 018,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-33 018,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-33 018,53

Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-4 933,95
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-4 933,95
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-4 933,95
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-4 933,95
Total	-4 933,95
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-27 884,83
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-27 884,83
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-27 884,83
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-27 884,83
Total	-27 884,83
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-199,75
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-199,75
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-199,75
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-199,75
Total	-199,75
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			3 259 413,04	11,39
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 259 413,04	11,39
Assurance			152 621,04	0,53
AXA SA	EUR	4 447	152 621,04	0,53
Banques commerciales			504 888,24	1,77
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	10 400	98 300,80	0,34
BCP BCO	EUR	250 000	116 175,00	0,41
BNP PARIBAS	EUR	3 500	207 270,00	0,73
US BANCORP	USD	1 800	83 142,44	0,29
Composants automobiles			117 660,00	0,41
MICHELIN (CGDE)	EUR	3 700	117 660,00	0,41
Construction et ingénierie			329 732,00	1,15
SPIE SA	EUR	5 000	150 200,00	0,52
VINCI SA	EUR	1 800	179 532,00	0,63
Equipements électriques			69 861,00	0,24
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	290	69 861,00	0,24
Hôtels, restaurants et loisirs			0,00	0,00
CUTLERS HOLDINGS LTD	GBP	500 000	0,00	0,00
Industrie aérospatiale et défense			68 932,50	0,24
SAFRAN SA	EUR	325	68 932,50	0,24
Marchés de capitaux			231 842,35	0,81
NORDEA BANK ABP	EUR	9 000	94 500,00	0,33
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	450	137 342,35	0,48
Métaux et minerais			74 339,62	0,26
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	2 600	74 339,62	0,26
Pétrole et gaz			415 272,00	1,45
ENI SPA	EUR	9 300	121 737,00	0,43
OW BUNKER A/S	DKK	9 019	0,00	0,00
TOTALENERGIES SE	EUR	5 500	293 535,00	1,02
Producteur et commerce d'énergie indépendants			120 828,40	0,42
AIR LIQUIDE SA	EUR	770	120 828,40	0,42
Produits pharmaceutiques			267 777,59	0,94
GSK PLC	GBP	7 705	125 481,17	0,44
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	1 700	142 296,42	0,50
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			361 540,30	1,26
ASML HOLDING NV	EUR	200	135 740,00	0,47
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	4 300	135 020,00	0,47
NVIDIA CORP	USD	700	90 780,30	0,32
Services aux collectivités			302 220,00	1,06
E.ON SE	EUR	10 000	112 450,00	0,39
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	7 000	189 770,00	0,67
Services de télécommunication diversifiés			131 193,00	0,46
CELLNEX TELECOM SA	EUR	4 300	131 193,00	0,46
Services liés aux technologies de l'information			110 705,00	0,39
CAPGEMINI SE	EUR	700	110 705,00	0,39
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			16 909 982,63	59,06
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			16 909 982,63	59,06
Automobiles			435 177,60	1,52
NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26	EUR	300 000	304 306,80	1,06
RENAULT SA	EUR	400	130 870,80	0,46
Banques commerciales			4 032 739,71	14,10
BANCO BPM 4.5% 26-11-36 EMTN	EUR	200 000	202 826,99	0,71
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 21-10-29	EUR	100 000	100 493,56	0,35

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BBVA 4.375% 29-08-36 EMTN	EUR	200 000	206 106,52	0,72
BNP PAR 4.159% 28-08-34 EMTN	EUR	200 000	204 656,19	0,71
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	EUR	300 000	300 736,11	1,05
CA 3.125% 26-01-29 EMTN	EUR	100 000	100 678,29	0,35
DANSKE BK 3.75% 19-11-36 EMTN	EUR	100 000	100 167,33	0,35
ERSTE GR BK 3.25% 27-08-32	EUR	300 000	304 375,89	1,06
FORD MOTOR CREDIT 4.165% 21-11-28	EUR	200 000	204 803,34	0,72
ING GROEP NV 4.25% 26-08-35	EUR	100 000	103 345,70	0,36
INTE 4.271% 14-11-36 EMTN	EUR	300 000	302 361,21	1,06
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.034% 27-09-30	EUR	100 000	101 833,10	0,36
MONTE PASCHI 3.625% 27-11-30	EUR	200 000	201 282,93	0,70
NATL BANK OF GREECE 3.5% 19-11-30	EUR	100 000	100 805,51	0,35
NCG BAN 4.625% 11-12-36 EMTN	EUR	100 000	100 494,44	0,35
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	200 000	204 272,66	0,71
SG 0.75% 25-01-27	EUR	400 000	384 071,67	1,34
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	600 000	605 661,15	2,14
UNICAJA BANCO SA E 3.5% 12-09-29	EUR	200 000	203 767,12	0,71
Boissons			703 914,04	2,46
COCA COLA HBC FINANCE BV 3.125% 20-11-32	EUR	200 000	199 463,42	0,70
HEIANA 1 5/8 03/30/25	EUR	500 000	504 450,62	1,76
Composants automobiles			409 821,85	1,43
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	200 000	214 388,85	0,75
FORVIA 3.75% 15-06-28	EUR	200 000	195 433,00	0,68
Eau			311 544,86	1,09
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.875% 24-10-29	EUR	300 000	311 544,86	1,09
Electricité			511 289,47	1,79
ELIA GROUP SANV 3.875% 11-06-31	EUR	100 000	103 379,99	0,36
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 2.875% 01-06-26	EUR	400 000	407 909,48	1,43
Emballage et conditionnement			200 461,97	0,70
VERALLIA SASU 3.875% 04-11-32	EUR	200 000	200 461,97	0,70
Epargne et prêts hypothécaires			100 036,82	0,35
ACHMEA BANK NV 2.75% 10-12-27	EUR	100 000	100 036,82	0,35
Equipeement et services pour l'énergie			300 815,32	1,05
EUROGRID GMBH 1 3.075% 18-10-27	EUR	200 000	202 643,40	0,71
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.125% 11-12-33	EUR	100 000	98 171,92	0,34
Equipements électriques			101 577,19	0,35
PRYSMIAN 3.875% 28-11-31 EMTN	EUR	100 000	101 577,19	0,35
FPI de détail			501 926,77	1,75
CARMILA 3.875% 25-01-32 EMTN	EUR	100 000	101 736,74	0,36
MERCIALYS 1.8% 27-02-26	EUR	400 000	400 190,03	1,39
FPI Industrielles			100 763,49	0,35
SEGRO 3.5% 24-09-32 EMTN	EUR	100 000	100 763,49	0,35
Gaz			201 070,74	0,70
SNAM 3.375% 26-11-31 EMTN	EUR	200 000	201 070,74	0,70
Gestion immobilière et développement			453 564,66	1,58
VONOVIA SE 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	500 000	453 564,66	1,58
Infrastructure de transports			316 101,30	1,10
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 4.5% 24-01-30	EUR	300 000	316 101,30	1,10
Logiciels			101 225,08	0,35
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 3.29% 16-10-29	EUR	100 000	101 225,08	0,35
Marchés de capitaux			2 118 663,10	7,40
ABN AMRO BK 4.375% 16-07-36	EUR	200 000	209 075,32	0,73
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	200 000	201 796,25	0,70
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 0.3% 04-10-26	EUR	500 000	480 088,97	1,68

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BAWAG BK 3.125% 03-10-29 EMTN	EUR	200 000	202 321,34	0,71
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	200 000	214 888,10	0,75
PLT VII FINANCE SA RL E3R+3.5% 15-06-31	EUR	200 000	201 376,08	0,70
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3.875% 03-01-30	EUR	100 000	101 738,00	0,36
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	EUR	500 000	507 379,04	1,77
Pétrole, gaz et carburants			100 477,53	0,35
SOUTHERN GAS NETWORKS 3.5% 16-10-30	EUR	100 000	100 477,53	0,35
Pétrole et gaz			395 538,68	1,38
ENI 1.25% 18-05-26 EMTN	EUR	400 000	395 538,68	1,38
Produits pharmaceutiques			495 466,85	1,73
SANOFI 1.75% 10/09/2026	EUR	500 000	495 466,85	1,73
Services aux collectivités			297 753,45	1,04
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.125% 24-09-31	EUR	300 000	297 753,45	1,04
Services aux entreprises			101 062,49	0,35
FCC SERVICIOS MEDIO AMBIENTE 3.715% 08-10-31	EUR	100 000	101 062,49	0,35
Services clientèle divers			632 461,48	2,21
AYVENS 3.875% 16-07-29	EUR	200 000	208 502,82	0,73
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	400 000	423 958,66	1,48
Services de télécommunication diversifiés			1 368 912,79	4,78
DEUTSCHE TELEKOM AG 3.25% 04-06-35	EUR	200 000	201 244,25	0,70
ILIAD 4.25% 15-12-29	EUR	200 000	205 476,00	0,72
PROXIMUS 4.75% PERP	EUR	200 000	201 966,55	0,71
TDF INFRASTRUCTURE SAS 4.125% 23-10-31	EUR	100 000	100 528,70	0,35
TDF INFRASTRUCTURE SAS 5.625% 21-07-28	EUR	300 000	326 712,66	1,14
VERIZON COMMUNICATION 4.75% 31-10-34	EUR	300 000	332 984,63	1,16
Services financiers diversifiés			1 605 445,45	5,61
A1 TOWERS 5.25% 13-07-28	EUR	200 000	218 041,48	0,76
BANCO DE CREDITO SOCIAL 4.125% 03-09-30	EUR	100 000	104 135,77	0,36
CTP NV 3.875% 21-11-32	EUR	100 000	99 344,51	0,35
DIGITAL DUTCH FINCO BV 3.875% 13-09-33	EUR	100 000	102 409,04	0,36
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 17-06-27	EUR	400 000	377 527,95	1,32
LKQ EUROPEAN HOLDINGS BV 4.125% 01-04-28	EUR	200 000	204 012,33	0,71
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.25% 31-01-25	EUR	500 000	499 974,37	1,75
Services liés aux technologies de l'information			334 719,33	1,17
TDC NET AS 5.618% 06-02-30	EUR	300 000	334 719,33	1,17
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			302 115,10	1,06
EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 3.25% 15-03-31	EUR	200 000	200 147,95	0,70
UNIBAIL RODAMCO SE 3.5% 11-09-29	EUR	100 000	101 967,15	0,36
Textiles, habillement et produits de luxe			375 335,51	1,31
KERING 0.75% 13-05-28 EMTN	EUR	400 000	375 335,51	1,31
TITRES DE CRÉANCES			5 149 494,90	17,99
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			5 149 494,90	17,99
Services aux collectivités			5 149 494,90	17,99
FRAN TREA BILL BTF ZCP 21-05-25	EUR	5 200 000	5 149 494,90	17,99
TITRES D'OPC			2 712 815,16	9,48
OPCVM			2 712 815,16	9,48
Gestion collective			2 712 815,16	9,48
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	166	1 750 679,16	6,12
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I	EUR	4 600	962 136,00	3,36
Total			28 031 705,73	97,92

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/DKK/EUR/20250116	0,00	-52,90	EUR	179 896,99	DKK	-179 949,89
V/DKK/EUR/20250116	0,00	-3,56	EUR	10 630,73	DKK	-10 634,29
V/EUR/DKK/20250116	0,00	-0,38	DKK	35 063,72	EUR	-35 064,10
V/EUR/DKK/20250116	0,85	0,00	DKK	10 710,77	EUR	-10 709,92
V/GBP/EUR/20250116	44,27	0,00	EUR	194 955,17	GBP	-194 910,90
V/USD/EUR/20250116	0,00	-4 630,91	EUR	313 945,39	USD	-318 576,30
Total	45,12	-4 687,75		745 202,77		-749 845,40

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0325	-7	7 690,00	0,00	-341 670,00
FTSE 100 FUT 0325	3	0,00	-2 539,91	296 825,11
SP 500 MINI 0325	5	0,00	-43 377,60	1 433 063,74
Sous-total 1.		7 690,00	-45 917,51	1 388 218,85
2. Options				
DJES SMALL EUR PRICE 03/2025 CALL 335	80	34 000,00	0,00	401 501,92
DJES SMALL EUR PRICE 03/2025 CALL 355	-80	0,00	-19 600,00	-254 823,20
DJS BASIC RES INDEX 03/2025 CALL 630	40	1 600,00	0,00	37 424,88
EURO STOXX 50 03/2025 CALL 5200	-30	0,00	-6 570,00	-220 319,10
EURO STOXX 50 03/2025 CALL 5400	30	1 440,00	0,00	63 158,14
LVMH MOET HENNE 06/2026 CALL 720	10	48 220,00	0,00	259 284,00
STMICROELECTRONI 03/2025 CALL 42	100	100,00	0,00	1 456,50
Sous-total 2.		85 360,00	-26 170,00	287 683,14
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		93 050,00	-72 087,51	1 675 901,99

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0325	-18	21 580,00	0,00	-2 121 480,00
EURO-OAT 0325	-20	56 380,00	0,00	-2 468 000,00
EURO SCHATZ 0325	2	0,00	-840,00	213 970,00
I EURIBOR 3 1225	-10	4 000,00	0,00	-2 452 375,00
LONG GILT FUT 0325	5	0,00	-9 929,85	558 841,32
Sous-total 1.		81 960,00	-10 769,85	-6 269 043,68
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		81 960,00	-10 769,85	-6 269 043,68

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0325	-2	4 063,25	0,00	-250 808,79
RY EURJPY 0325	-5	0,00	-8 886,92	-622 429,94
Sous-total 1.		4 063,25	-8 886,92	-873 238,73
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		4 063,25	-8 886,92	-873 238,73

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
ITRAXX EUROPE S42 V1	-2 700 000	0,00	-54 231,00	-2 700 000,00
Sous-total 4.		0,00	-54 231,00	-2 700 000,00
Total		0,00	-54 231,00	-2 700 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	28 031 705,73
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-4 642,63
Total instruments financiers à terme - actions	20 962,49
Total instruments financiers à terme - taux	71 190,15
Total instruments financiers à terme - change	-4 823,67
Total instruments financiers à terme - crédit	-54 231,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	753 029,07
Autres passifs (-)	-187 028,09
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	28 626 162,05

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE I	EUR	30 074,3243	146,39
Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE P	EUR	187 360,3633	128,34
Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE S	EUR	1 733,5045	101,70

Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	28 546 729,67	27 447 029,59
Actions et valeurs assimilées	4 529 294,62	4 561 458,26
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 529 294,62	4 561 458,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	21 284 034,59	20 215 898,89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 284 034,59	20 215 898,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 733 400,46	2 669 672,44
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 733 400,46	2 669 672,44
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	7 285,87	2 468,67
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	7 285,87	2 468,67
COMPTES FINANCIERS	506 481,28	1 691 207,26
Liquidités	506 481,28	1 691 207,26
TOTAL DE L'ACTIF	29 060 496,82	29 140 705,52

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	29 482 025,19	29 389 487,76
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-850 696,57	-380 252,98
Résultat de l'exercice (a,b)	400 943,53	103 111,06
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	29 032 272,15	29 112 345,84
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	28 224,67	28 359,68
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	28 224,67	28 359,68
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	29 060 496,82	29 140 705,52

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	28 972,86	3 365,90
Produits sur actions et valeurs assimilées	95 539,44	124 364,37
Produits sur obligations et valeurs assimilées	609 957,31	21 155,94
Produits sur titres de créances	0,00	275 193,41
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	734 469,61	424 079,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	7 476,73
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	7 476,73
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	734 469,61	416 602,89
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	320 911,18	314 495,80
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	413 558,43	102 107,09
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-12 614,90	1 003,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	400 943,53	103 111,06

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois..

Événements exceptionnels

En date du 01/04/2024, le FCP TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE est désormais géré par LBP AM (et non Tocqueville Finance).

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de Bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

- Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

- Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

- FR0013245388 - Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART S : Taux de frais maximum de 0,76 % TTC.
- FR0010565515 - Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART P : Taux de frais maximum de 1,20 % TTC.
- FR0010576298 - Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART I : Taux de frais maximum de 0,60 % TTC.

Affectation des sommes distribuables*Définition des sommes distribuables*

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts I, P et S	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	29 112 345,84	29 877 735,33
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 130 993,98	4 392 269,84
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 098 229,72	-2 780 633,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	266 599,15	753 766,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 135 489,29	-1 108 953,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-5 343,50	-10 355,42
Différences de change	-418,15	-5 508,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 348 255,41	-2 108 081,52
Différence d'estimation exercice N	-820 425,43	-2 168 680,84
Différence d'estimation exercice N-1	2 168 680,84	60 599,32
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	413 558,43	102 107,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	29 032 272,15	29 112 345,84

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	118 650,63	0,41
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	601 640,10	2,07
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 206 033,40	4,16
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	19 357 710,46	66,67
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	21 284 034,59	73,31
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	19 959 350,56	68,75	0,00	0,00	1 324 684,03	4,56	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 481,28	1,74
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 312 292,35	7,96	5 795 585,41	19,96	7 916 282,84	27,27	4 263 585,05	14,69	996 288,94	3,43
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	506 481,28	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 NOK		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	375,46	0,00	262,51	0,00	198,80	0,00	0,50	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	536,14
Coupons et dividendes en espèces	6 749,73
TOTAL DES CRÉANCES	7 285,87
DETTES	
Frais de gestion fixe	24 043,22
Autres dettes	4 181,45
TOTAL DES DETTES	28 224,67
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-20 938,80

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 625,1789	226 521,47
Parts rachetées durant l'exercice	-10 607,4020	-1 479 306,90
Solde net des souscriptions/rachats	-8 982,2231	-1 252 785,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51 115,6470	
Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART P		
Parts souscrites durant l'exercice	31 624,6464	3 900 155,49
Parts rachetées durant l'exercice	-28 697,9819	-3 536 211,56
Solde net des souscriptions/rachats	2 926,6645	363 943,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	172 485,2162	
Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART S		
Parts souscrites durant l'exercice	44,5559	4 317,02
Parts rachetées durant l'exercice	-839,7942	-82 711,26
Solde net des souscriptions/rachats	-795,2383	-78 394,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 705,2386	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	46 258,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	4 400,35
Pourcentage de frais de recherche	0,06
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	256 195,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	12 195,36
Pourcentage de frais de recherche	0,06
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 731,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,76
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	130,09
Pourcentage de frais de recherche	0,06

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	400 943,53	103 111,06
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	400 943,53	103 111,06
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	131 876,55	65 601,02
Total	131 876,55	65 601,02
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	266 267,04	36 047,97
Total	266 267,04	36 047,97
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 799,94	1 462,07
Total	2 799,94	1 462,07

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-850 696,57	-380 252,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-850 696,57	-380 252,98
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-212 307,14	-107 405,90
Total	-212 307,14	-107 405,90
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-633 457,59	-269 729,89
Total	-633 457,59	-269 729,89
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 931,84	-3 117,19
Total	-4 931,84	-3 117,19

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	29 210 449,34	27 645 369,44	29 877 735,33	29 112 345,84	29 032 272,15
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART I en EUR					
Actif net	6 948 050,15	7 435 098,79	8 781 164,94	8 241 541,88	7 259 064,54
Nombre de titres	49 142,2487	51 111,6274	59 347,1313	60 097,8701	51 115,6470
Valeur liquidative unitaire	141,38	145,46	147,96	137,13	142,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,52	2,13	4,94	-1,78	-4,15
Capitalisation unitaire sur résultat	1,73	0,77	0,75	1,09	2,57
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART P en EUR					
Actif net	21 062 539,16	19 651 046,35	20 756 078,36	20 631 807,38	21 604 692,71
Nombre de titres	164 902,1376	150 434,1294	157 153,8685	169 558,5517	172 485,2162
Valeur liquidative unitaire	127,72	130,62	132,07	121,67	125,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,19	1,92	4,42	-1,59	-3,67
Capitalisation unitaire sur résultat	0,82	-0,05	-0,11	0,21	1,54
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART S en EUR					
Actif net	1 199 860,03	559 224,30	340 492,03	238 996,58	168 514,90
Nombre de titres	12 118,8446	5 498,3562	3 296,4593	2 500,4769	1 705,2386
Valeur liquidative unitaire	99,00	101,70	103,29	95,58	98,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,46	1,49	3,45	-1,24	-2,89
Capitalisation unitaire sur résultat	1,06	0,38	0,36	0,58	1,64

3.12 INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	2 679	113 428,86	0,39
ECKERT & ZIEGLER STRAHLEN	EUR	2 898	119 687,40	0,41
JOST WERKE AG	EUR	3 061	135 296,20	0,47
PORSCHE A HOLDING	EUR	969	44 884,08	0,16
VONOVIA SE	EUR	3 805	108 594,70	0,37
TOTAL ALLEMAGNE			521 891,24	1,80
BELGIQUE				
COFINIMMO SA	EUR	696	49 694,40	0,17
KINEPOLIS GROUP SA	EUR	4 000	178 800,00	0,62
TOTAL BELGIQUE			228 494,40	0,79
DANEMARK				
OW BUNKER A/S	DKK	9 019	0,00	0,00
TOTAL DANEMARK			0,00	0,00
FRANCE				
ASSYTEM BRIME	EUR	5 474	270 963,00	0,93
BNP PARIBAS	EUR	3 043	190 461,37	0,66
CATANA GROUP	EUR	36 303	207 653,16	0,71
CEGEDIM	EUR	6 000	107 160,00	0,37
EKINOPS	EUR	37 887	222 017,82	0,76
ESKER SA	EUR	1 252	199 819,20	0,69
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	4 312	88 051,04	0,31
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 731	207 546,90	0,71
GUERBET	EUR	6 381	124 429,50	0,43
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	3 714	190 156,80	0,66
MERSEN	EUR	4 113	144 777,60	0,50
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	3 000	48 900,00	0,17
NACON SA	EUR	44 805	74 734,74	0,26
ORANGE	EUR	12 473	128 521,79	0,44
PEUGEOT INVEST	EUR	845	85 683,00	0,30
Quadient SA	EUR	12 145	233 426,90	0,80
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	5 260	111 301,60	0,38
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	3 432	79 313,52	0,27
VALLOUREC	EUR	20 761	291 173,03	1,00
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	1 289	166 281,00	0,58
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	4 037	102 741,65	0,35
TOTAL FRANCE			3 275 113,62	11,28
ITALIE				
TINEXTA S.P.A.	EUR	6 000	121 680,00	0,42
TOTAL ITALIE			121 680,00	0,42
LUXEMBOURG				
BEFESA SA	EUR	4 350	153 120,00	0,53
TOTAL LUXEMBOURG			153 120,00	0,53
PAYS-BAS				
SIGNIFY NV	EUR	4 548	137 895,36	0,47
TOTAL PAYS-BAS			137 895,36	0,47

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	20 000	91 100,00	0,31
TOTAL PORTUGAL			91 100,00	0,31
ROYAUME-UNI				
SHEFFIELD UNITED PLC	GBP	500 000	0,00	0,00
TOTAL ROYAUME-UNI			0,00	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 529 294,62	15,60
TOTAL Actions et valeurs assimilées			4 529 294,62	15,60
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
MERCEDESSENZ GROUP AG E3R+0.45% 03-07-24	EUR	600 000	601 176,00	2,07
SAP SE 0.75% 10-12-24	EUR	600 000	584 569,08	2,01
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.25% 31-01-25	EUR	500 000	483 419,11	1,67
VONOVIA SE 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	500 000	426 033,50	1,47
TOTAL ALLEMAGNE			2 095 197,69	7,22
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 0.1% 26-01-25	EUR	600 000	599 092,19	2,06
BANCO NTANDER 0.3% 04-10-26	EUR	500 000	465 227,95	1,61
IE2 2.875% 01-06-26 EMTN	EUR	400 000	403 822,89	1,39
TOTAL ESPAGNE			1 468 143,03	5,06
ETATS-UNIS				
PEPSI 0.25% 06-05-24	EUR	500 000	494 581,50	1,70
TOTAL ETATS-UNIS			494 581,50	1,70
FRANCE				
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	500 000	515 401,04	1,77
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	300 000	279 084,03	0,96
BNP PAR 1.0% 27-06-24 EMTN	EUR	500 000	495 635,63	1,70
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	400 000	402 259,51	1,39
CARRE 0.75% 26-04-24 EMTN	EUR	500 000	497 781,97	1,72
CARREFOUR 1.0% 17-05-27 EMTN	EUR	500 000	470 825,74	1,62
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.375% 04-10-27	EUR	300 000	296 215,52	1,02
CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	EUR	400 000	397 139,60	1,37
KERING 0.75% 13-05-28 EMTN	EUR	400 000	369 142,23	1,27
KERING 1.5% 05-04-27 EMTN	EUR	500 000	484 814,26	1,67
KLEPIERRE 2.0% 12-05-29 EMTN	EUR	400 000	380 910,47	1,31
L OREAL S A 0.375% 29-03-24	EUR	500 000	497 269,43	1,71
L OREAL S A 0.875% 29-06-26	EUR	500 000	479 417,27	1,65
LVMH MOET HENNESSY 0.0% 11-02-24	EUR	500 000	497 950,00	1,71
LVMH MOET HENNESSY 0.75% 26-05-24	EUR	500 000	496 574,59	1,71
MERCIALYS 1.8% 27-02-26	EUR	400 000	388 927,07	1,34
NEXITY 0.875% 19-04-28 CV	EUR	6 000	238 596,00	0,82
ORANGE 0.0% 29-06-26 EMTN	EUR	600 000	559 158,00	1,93
PERNOD RICARD 1.5% 18-05-26	EUR	600 000	588 615,74	2,03
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.125% 15-01-27	EUR	500 000	474 000,07	1,63
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 2.0% 11-07-24	EUR	300 000	299 708,25	1,04
RENAULT SA	EUR	400	118 650,63	0,41

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SANOFI 0.625% 05-04-24	EUR	600 000	597 979,13	2,06
SG 0.75% 25-01-27	EUR	400 000	371 103,18	1,28
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	600 000	589 718,14	2,03
SG E3R+0.8% 22-05-24 EMTN	EUR	600 000	604 857,40	2,09
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	400 000	401 427,29	1,38
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	3 000	332 259,00	1,15
VALLOUREC 8.5% 30-06-26	EUR	300 000	307 457,00	1,06
VOYAGEURS DU MONDE 3.0% 09-07-28	EUR	267	30 785,10	0,10
TOTAL FRANCE			12 463 663,29	42,93
IRLANDE				
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 0.0% 30-09-26	EUR	600 000	554 556,00	1,91
TOTAL IRLANDE			554 556,00	1,91
ITALIE				
ENI 1.25% 18-05-26 EMTN	EUR	400 000	386 830,08	1,33
TOTAL ITALIE			386 830,08	1,33
PAYS-BAS				
ASML HOLD NV 1.375% 07-07-26	EUR	600 000	583 129,38	2,01
BMW FIN 0.375% 24-09-27 EMTN	EUR	500 000	462 157,42	1,59
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 17-06-27	EUR	400 000	360 828,00	1,24
ENEL FINANCE INTL NV 1.0% 16-09-24	EUR	400 000	393 323,26	1,35
HEIANA 1 5/8 03/30/25	EUR	500 000	495 933,65	1,71
HEINEKEN 3.50% 03/24	EUR	500 000	513 386,12	1,77
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.5% PERP	EUR	500 000	496 727,84	1,71
TOTAL PAYS-BAS			3 305 485,67	11,38
ROYAUME-UNI				
CREDIT AGRICOLE 3.125% 02/16	EUR	500 000	515 577,33	1,78
TOTAL ROYAUME-UNI			515 577,33	1,78
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			21 284 034,59	73,31
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			21 284 034,59	73,31
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	269	2 733 400,46	9,42
TOTAL FRANCE			2 733 400,46	9,42
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 733 400,46	9,42
TOTAL Organismes de placement collectif			2 733 400,46	9,42
Créances			7 285,87	0,02
Dettes			-28 224,67	-0,09
Comptes financiers			506 481,28	1,74
Actif net			29 032 272,15	100,00
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART S	EUR	1 705,2386	98,82	
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART I	EUR	51 115,6470	142,01	
Parts TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE PART P	EUR	172 485,2162	125,25	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500KX7EV92EFH0E88

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ____%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Ayant un objectif social

☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

Pour les investissements en “titres d’États” (obligations souveraines) :

La démarche ISR visait à évaluer les titres selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, sans toutefois que les résultats de cette évaluation ne soient pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. **Ces titres d’États pouvaient représenter 0% % maximum de l’actif net du Produit Financier.**

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Approche en exclusion : Au moins 20%² des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier³ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20%⁴ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés⁵.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie		
Score limite/ Score cible		
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	0%	0%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable, le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

² Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

³ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investi par le portefeuille.

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;

⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

- La politique d'engagement actionnarial et de vote⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite>.



Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
BTF 0% 21-05-25	Obligations	Gouvernement	17,99%	France
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		6,11%	France
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR I	OPC		3,38%	Euroland
SOCIETE GENERALE 1.125% 23-01-25	Obligations	Finance	2,12%	France
VOLKSWAGEN INTFN TR	Obligations	Biens de consommation cycliques	1,77%	Allemagne
HEINEKEN NV 1.625% 30-03-25	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	1,76%	Pays-Bas
VOLKSW FIN SERVI 0.250% 31-01-25	Obligations	Finance	1,75%	Allemagne
SANOFI SA 1.750% 10-09-26	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	1,73%	Etats-Unis
BANCO SANTANDER 0.300% 04-10-26	Obligations	Finance	1,68%	Espagne
VONOVIA SE 0.250% 01-09-28	Obligations	Finance	1,58%	Allemagne
AYVENS SA 3.875% 24-01-28	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	1,48%	France
EDP SA 2.875% 01-06-26	Obligations	Services aux Collectivités	1,42%	Portugal

⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

MERCIALYS 1.800% 27-02-26	Obligations	Finance	1,4%	France
ENI SPA 1.250% 18-05-26	Obligations	Energie	1,38%	Italie
SOCIETE GENERALE 0.750% 25-01-27	Obligations	Finance	1,34%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

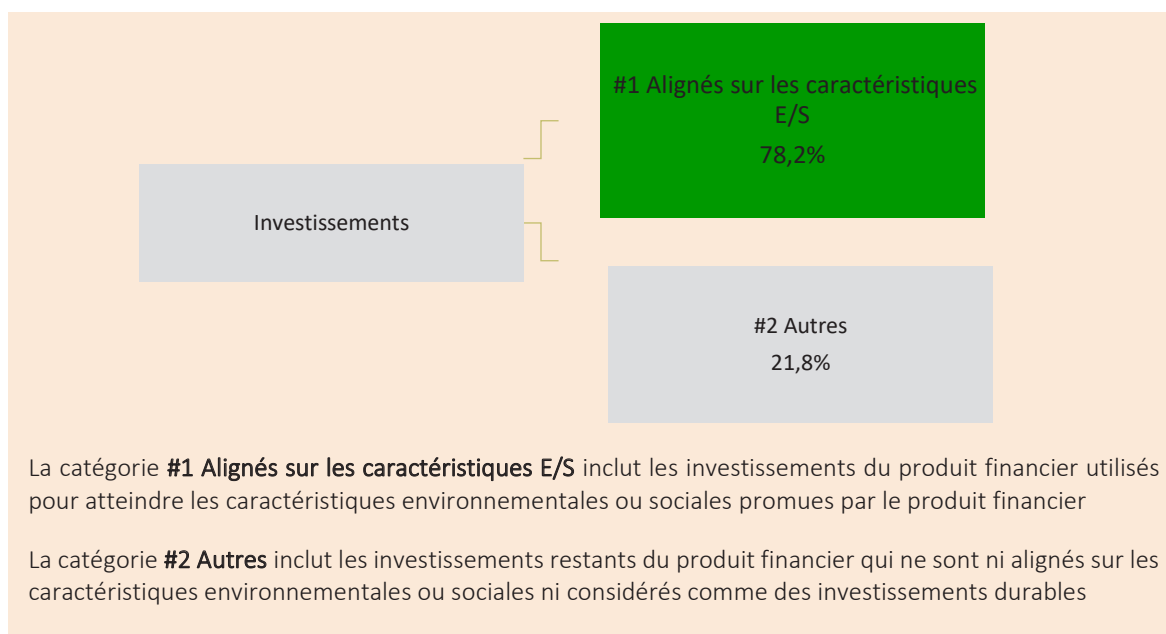
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 0% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2024, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 78,2%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 3,16% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 11,39% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	1,45%
Matériaux	0,68%
Industrie	2,1%
Consommation discrétionnaire	0,41%
Santé	0,94%
Finance	3,11%
Technologie de l'information	1,65%
Services aux collectivités	1,06%

Investissement en obligations, qui représentait 77,05% de l'AuM :

Bics1	Poids
Communications	7,42%
Biens de consommation cycliques	6,14%
Bien de consommation non cycliques	7,5%
Energie	1,38%
Finance	25,85%
Gouvernement	19,03%
Industrie	1,76%
Services aux collectivités	4,87%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 11,56% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	3,38%
Autres et liquidités	8,08%
Produits dérivés	0,1%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 8,48% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁸ ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

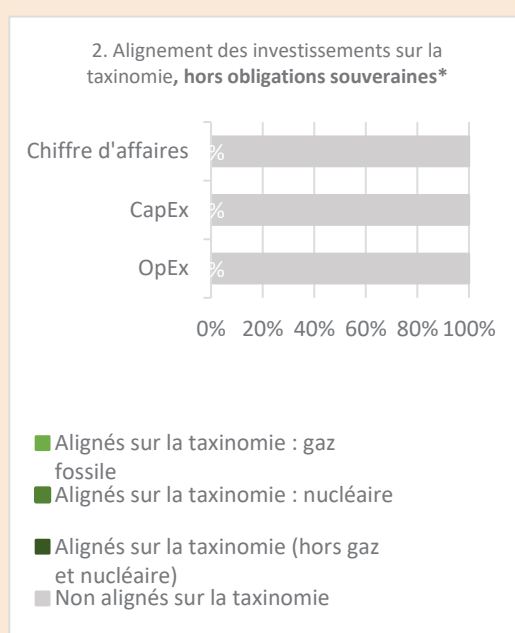
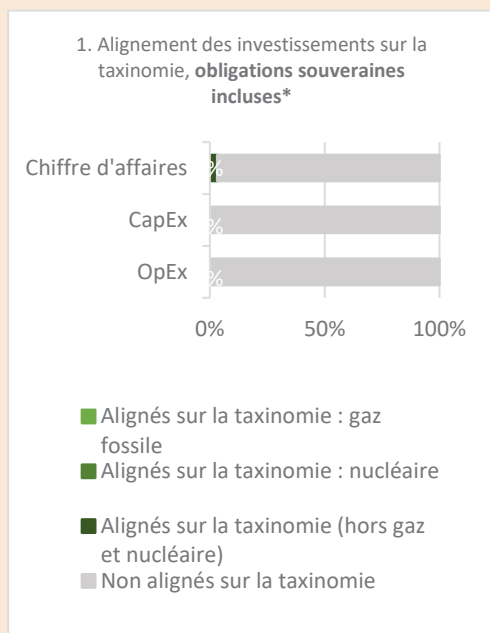
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. Les données ci-dessus ont été calculées au 31/12/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 19,03%.

⁸ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,31% % et 0% % respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 21,8% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable

TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

LBP AM

36, quai Henri IV

75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison des délais de communication de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis le 07 mai 2025

Paris La Défense, le 07 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

 Olivier GALIENNE

Olivier GALIENNE